



NOUVEAU SERVICE !

SLAM SCOLAIRE

Depuis le 20 juin 2023, Saint-Lô Agglo gère directement le transport scolaire sur son territoire, service jusqu'alors délégué à la Région Normandie.

Afin d'optimiser le remplissage des cars scolaires et de faciliter les mobilités sur le territoire, les cars scolaires peuvent être empruntés par les publics non scolaires (étudiants, apprentis, ...) dans la limite des places disponibles sur les circuits, et après avoir sollicité un carnet de 10 trajets auprès du service de transports et mobilités de Saint-Lô Agglo.

Les tarifs

Tarification scolaire

CATÉGORIES D'ÉLÈVES	PARTICIPATION FAMILIALE TTC
Élèves de maternelles, élémentaires (y compris Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) et internes	65 €
Collégiens / Lycéens / Autres élèves* (Externe / Demi-Pensionnaire)	130 €
Tarification solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500 € mensuels - sur justificatif	½ participation familiale

* Elèves en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en apprentissage en établissement de formation (CFA, IFORM...)

Tarification solidaire

Pour bénéficier de la participation familiale à demi-tarif, présentez votre attestation CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou MSA (Mutualité Sociale Agricole) de moins de 3 mois sur laquelle figure votre quotient familial (les noms de tous les bénéficiaires doivent y être inscrits).

Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'un changement de quotient familial CAF.

Attention : majoration de 20 € du prix des abonnements en cas de retard de dépôt de dossier non justifié.

Toute inscription effectuée après le 1^{er} février, bénéficiera d'une participation à demi-tarif sur la catégorie de l'élève.

Moyens de paiement acceptés

CB paiement en ligne

prélèvement en plusieurs fois (1^{er} versement à l'inscription + 3 prélèvements le 5 des mois suivants)
chèque

espèce : à déposer à Saint-Lô Agglo (59 rue Maréchal Leclerc 50000 Saint-Lô), pensez à faire l'appoint, il n'y aura pas de rendu monnaie.

Duplicata

Vous pouvez obtenir un duplicata de votre carte scolaire au coût de 10 €, en cas de perte, vol ou détérioration. Pour cela, connectez-vous sur votre espace famille dans l'onglet commande duplicata. En cas de carte défectueuse, nous pouvons vous délivrer un duplicata gratuitement.

Tarification et modalités commerciale

USAGERS HABILITÉS À EMPRUNTER LE SERVICE SLAM	PARTICIPATION TTC
Carte commerciale : 10 trajets	10 €

Sous certaines conditions et dans la limite des places disponibles, il est possible pour les usagers hors public scolaire d'effectuer des trajets réguliers à bord des cars réservés au transport scolaire. Dans ce cas, la tarification commerciale s'applique. Avant de pouvoir accéder au service SLAM Scolaire il est demandé de se manifester dans un délai de 15 jours minimum auprès de Saint-Lô Agglo Mobilités afin de procéder à l'inscription.

Modalités

la carte «10 trajets» est utilisable uniquement sur le circuit scolaire inscrit sur votre carte
la carte doit être présentée au conducteur lors de la montée dans l'autocar afin qu'il mentionne le jour d'utilisation
la carte est rigoureusement personnelle

*à noter : toute utilisation non conforme à ces dispositions constitue une situation irrégulière pouvant entraîner des sanctions.
En cas de perte, vol ou détérioration, aucun duplicata ne sera délivré*



Inscription

Les abonnements scolaires sont réservés aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des RPI, des collèges, des lycées et des établissements de formation : EREA, SEGPA, MFR, CFA, IFORM, domiciliés et scolarisés dans l'une des communes de Saint-Lô Agglo.

La période d'inscription au service SLAM Scolaire c'est du 18 juin au 2 août 2024 !

Munissez-vous :

- 1 photo d'identité récente au format jpeg ou png
- 1 attestation de paiement CAF ou MSA datant de moins de 3 mois mentionnant le nom des enfants bénéficiaires (les noms de tous les bénéficiaires doivent y être inscrits) pour obtenir un tarif solidaire
- le numéro de circuit sur lequel vous souhaitez inscrire votre enfant si vous le disposez déjà
- 1 RIB en cas de paiement par prélèvement

Fiches horaires SLAM Scolaire

Lignes SLAM Scolaire



Un trajet dans de bonnes conditions !

Entre le domicile et l'arrêt

URL de la page : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/slam-scolaire>

je reste attentif à la circulation, notamment en traversant la chaussée
je porte un gilet de sécurité pour être visible des automobilistes
je me présente au point d'arrêt au moins 5 minutes avant le passage du car

Pendant le voyage en car

j'attends que le car soit stationné afin d'effectuer la montée dans le calme
je ne contourne pas le car
je présente mon titre de transport à chaque montée dans le car

À la montée du car

je garde ma ceinture de sécurité durant la totalité du trajet (OBLIGATOIRE)
je reste assis à ma place durant toute la durée du trajet et je ne met pas les pieds sur les sièges
je ne crie pas ou ne projette rien dans le car

Il est interdit de fumer dans le car

À la descente du car

j'attends calmement que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser la chaussée
je ne joue pas sur les aires réservées au stationnement des cars

Pour tout autre situation (domiciliation ou scolarisation hors Saint-Lô Agglo), vous devez effectuer vos démarches de demande de carte auprès de la Région Normandie :



RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND

NOMAD Car

98 route de Candol
50000 Saint-Lô

Lundi au vendredi : 7h30 - 19h
sans interruption

02 22 55 00 10

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)

[Site internet](#)

Perturbation

En cas de perturbation (intempéries, grève, ...), comment savoir si les transports scolaires sont assurés ?

Toutes les perturbations du service SLAM Scolaire sont signalées par SMS, un moyen sûr et réactif d'être informé au bon moment.



Demande de modification de circuit et création d'arrêt

La décision de création ou de modification des points de prise en charge des élèves relève conjointement de la compétence de Saint-Lô Agglo, de la commune et du gestionnaire du domaine public routier.

Pour pouvoir procéder au mieux à l'examen et à l'aménagement éventuel d'un nouveau point d'arrêt pour la rentrée scolaire suivante, la demande doit être déposée par la commune ou les familles à Saint-Lô Agglo avant le 31 mars précédent la rentrée scolaire par courrier.

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

Service transports et mobilités durables

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi : 8h30-12h /
13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h / 13h-17h

02 14 16 01 14

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi
8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00